

# LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

## Editorial

CHRISTIAN BERGER  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIIP

### *Pourquoi des moyens d'enseignement ?*

Le moyen d'enseignement est l'élément tangible, palpable de l'action du maître en classe. C'est le lien avec la famille et les parents. Ces derniers ont ainsi un « moyen » de savoir ce que leur progéniture fait à l'école : « Voilà ce qu'il apprend mon enfant ; voilà ce qu'il doit savoir ! » A partir de là, on peut avoir un sentiment de sécurité, comme si l'on maîtrisait de loin ce que l'école fait.

C'est naturel... même si un peu faux. Le moyen d'enseignement reste cependant le premier élément concret de l'action des enseignants. Il est un support concret, un refuge parfois pour l'élève. Il n'a donc rien d'innocent (le moyen, pas l'élève...); au contraire il conditionne souvent l'apprentissage.

### *Pourquoi seraient-ils romands ?*

La réponse est simple : d'abord parce que la Suisse romande est bien trop petite pour s'offrir des moyens d'enseignement à l'échelle cantonale. Et s'il faut que les moyens d'enseignement soient romands, c'est maintenant d'autant plus possible, que le Plan d'études romand sera introduit prochainement en Suisse romande. Probablement à l'horizon 2011, ce plan d'études, fruit d'un travail collaboratif des cantons depuis plus de dix ans, sera le ciment d'une harmonisation bienvenue des programmes. Des objectifs communs permettent de cadrer les besoins en moyens d'enseignement, en ressources didactiques pour les enseignants.

### *Quelles perspectives ?*

Les cantons romands collaborent depuis longtemps en la matière. Les moyens d'enseignement de mathématiques sont édités pour tous les cantons romands et ils recouvrent neuf ans de scolarité obligatoire. En allemand et en français des solutions romandes sont trouvées et proposées aux cantons. Une offre dans le domaine des médias existe par le biais du site [www.e-media.ch](http://www.e-media.ch). En formation professionnelle, des moyens romands sont proposés aux apprentis depuis longtemps déjà.

Il conviendra ces prochaines années de recouvrir tous les domaines du plan d'études en remplaçant progressivement les moyens cantonaux par des moyens romands, c'est-à-dire communs aux cantons romands. Cela se fera notamment pour l'anglais - dont l'introduction dans l'enseignement primaire est planifiée - pour l'histoire, la géographie et les sciences (la CIIP a déjà pris les décisions de principe), pour le domaine des arts, du corps et mouvement, ou encore de la formation générale, avec notamment la citoyenneté.

Dans les prochaines années, l'école s'enrichira de nouveaux moyens d'enseignement, bien adaptés aux exigences du plan d'études romand et de qualité. On ne peut que s'en réjouir.